

Document communiqué en vertu de
la Loi sur l'accès à l'information
Document divulgué en vertu de la
Loi sur l'accès à l'information

3. The attached document gives all the details related to the two new leave plans. Please ensure that it is circulated to all Canada-based employees of the Department.

3. Le document ci-joint décrit les modalités s'appliquant aux deux nouvelles formules de congé. Veuillez vous assurer qu'il circule parmi tous les employés canadiens du Ministère.

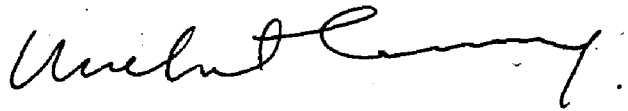
4. For more information, please contact the Compensation Services Division (SBP) at 996-1791 or the Services Centre (SERV) at 992-2221.

4. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Direction des Services de rémunération (SBP) au 996-1791 ou le Centre de services (SERV) au 992-2221.

5. This Circular Document is cancelled effective June 22, 1998.

5. La présente circulaire administrative expire le 22 juin 1998.

Le directeur général des
Services aux clients,



Director General
Client Services Bureau

